

Mai 2012

Bulletin Municipal



Tél. Mairie : 03 84 60 13 10

Fax : 03 84 60 89 62

E-mail : MAIRIE.LRT@wanadoo.fr

www.lac-des-rouges-truites.net

Permanence :

Mardi : 10 h - 12 h

Vendredi : 16 h - 19 h

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Lac des Rouges Truites, un nom bien mystérieux...

C'est dans ce cadre que FR3 sera dans notre commune mardi 5 juin pour son émission de 13 h en direct depuis le Chalet du Bugnon.

Je vous invite à venir nombreux autour du podium.

À propos du Chalet du Bugnon, une visite en 2011 de la commission sécurité incendie nous a entraîné à effectuer des frais de mise en conformité :

- ✓ renouvellement des détecteurs de fumée,
- ✓ fermeture de toutes les portes avec des ferme portes,
- ✓ fermeture de l'escalier montant aux étages par une porte coupe-feu,
- ✓ mise en conformité de la borne incendie qui présente un trop faible débit.

Ces deux derniers points sont encore à l'étude, ils seront réalisés dès que la commission aura agréé nos propositions.

Toutes les bornes de la commune vérifiées par la commission départementale présentent un débit inférieur à la norme d'où la nécessité de s'investir dans des travaux, nous en profiterons pour améliorer le réseau de distribution d'eau.

En ce qui concerne le traitement collectif des eaux usées, un premier dossier a été refusé par les administrations gérant les zones humides, les mesures compensatoires ne leur donnant pas satisfaction, nous avons trois mois pour déposer un nouveau dossier.

Le projet de consolidation de la façade de l'église devrait se réaliser en 2012 en collaboration avec la Fondation du Patrimoine qui lancera une souscription à public élargi.

Ce bulletin me permet de remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu durant mon hospitalisation et mon absence à la commune, surtout Claude, Sylvie, Thomas, les conseillers et les employés.

La démission de Nicole Badoz m'a beaucoup affecté. Je la remercie chaleureusement pour son investissement en tant que conseillère municipale.

Bernard Bouvier



Recensement

Recensement de la population

En ce début d'année 2012, nous avons eu à effectuer le recensement de la population de notre village. Le recensement est obligatoire, à renouveler tous les 5 ans, et de ces résultats dépendent certaines subventions allouées aux communes.

Cette enquête a été menée avec efficacité par notre agent recenseur : Madame Damienne Jaeger. Celle-ci est d'ailleurs très satisfaite de cette expérience et je tiens en son nom et au nom du conseil municipal à remercier l'ensemble de la population pour l'accueil chaleureux et coopératif qui lui a été réservé. Voici un petit comparatif des premiers chiffres de cette année

avec ceux de 2007, qui montre une sensible augmentation de la population du village :

	2007	2012
Nombre de résidences	209	218
Dont résidences principales	140	153
Bulletins individuels (*)	348	381

(*) Les bulletins individuels ont été remplis uniquement par les personnes habitant en résidence principale au village, mais les enfants majeurs étudiants ailleurs ne sont pas pris en compte ici.

S. Bertschy

Un défibrillateur dans le hall de la mairie

Sur proposition de la communauté de communes La Grandvallière, la commune s'est équipée en février dernier d'un défibrillateur. Cet appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, analyse l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. La défibrillation précoce augmente largement les chances de survie en attendant la prise en charge médicale. Installé dans le hall de la mairie, il est accessible à tous, secouristes et public non formé : pour se familiariser avec son utilisation, des vidéos sont consultables sur le site www.defibrillateur-france.com et une formation aura lieu en mairie le **mercredi 20 juin à 14 h** (les modalités seront affichées en mairie).

Le coût total de cet équipement est de 1800 € pris en charge à 50 % par La Grandvallière, l'entretien annuel de 180 € restant à la charge de la commune.



École du Châtelet

PAROLES DE (FUTURS) PRÉSIDENTS...

À l'approche de l'élection présidentielle, la classe de monsieur Le Corre (CE2, CM1, CM2) a bien voulu se prêter au jeu du "Si j'étais président..."

Après un échange sur les champs d'intervention du président et des hommes politiques de manière générale, les élèves en binôme ont rédigé avec entrain et plaisir leur programme idéal.

Les élèves ont montré un certain degré de connaissance du monde dans lequel ils vivent et leurs propositions reflètent bien les préoccupations de notre société.

À vous d'en juger...

SI J'ÉTAIS PRÉSIDENT(E)

CHARLOTTE, LAURA et ZOÉ :

"Nous nous occuperions mieux de la terre et des animaux. Nous protégerions la mer. On baisserait les loyers des logements et augmenterait les salaires".

THIBAUT et ALEXIS :

"On ferait tous les travaux qu'il serait nécessaire et on baisserait les prix. On aiderait les pauvres et on leur bâtirait des maisons. Les voleurs iraient en prison et on soignerait toutes les maladies. On construirait des voitures électriques pour ne pas polluer".

ALEX et AURÉLIEN :

"Nous aiderions les personnes sans maison. Tous les 31 décembre, les prix seraient gratuits. Arrêter de polluer la terre. On ferait signer un papier pour qu'il n'y ait plus jamais de guerre".

ANAÏS et LAURINE :

"Nous aimerions que tous les enfants aillent à l'école. Aider les pauvres. Ne plus polluer la France. On ferait des recherches sur les maladies. Faire moins d'élevages d'animaux. On surveillerait les lycées et les collèges".

HUGO et NICOLAS :

"On construirait des maisons à tous les SDF. On ferait baisser les prix. On dirait de ne plus polluer la terre. On donnerait des sous aux SDF".

HUGO et SAMI :

"On dirait aux mécaniciens d'inventer des voitures électriques, de mettre des poubelles à l'intérieur et aux gendarmes de surveiller si des personnes ont des armes. On voudrait qu'il n'y ait plus de violence et on ferait baisser tous les prix".

CAMILLE et LAURA-KENZA :

"On aiderait les sans-abris. On interdirait la maltraitance de la faune et de la flore ; cela calmerait la pollution. Nous essaierions de faire suivre les droits de l'homme. On construirait plus d'hôpitaux et on trouverait plus de remèdes. Les emballages bio seraient obligatoires".

ÉLODIE et SANDY :

"On appliquerait une loi pour ne plus avoir de sans domicile fixe. On combattrait la pollution et il y aurait plus d'argent pour trouver des remèdes contre les maladies. On baisserait le prix de l'essence et on vendrait moins d'alcool. On aimerait qu'il n'y ait plus d'enfants maltraités et qu'il n'y ait plus de devoirs en CM2".

RÉMI et YASSINE :

"On réagirait pour aider les sans domicile fixe et on ferait face à la guerre de l'euro. D'ailleurs, le prix des voitures baisserait. Le prix d'inscription des écoles serait fait pour que les enfants pauvres puissent aller à l'école et s'instruire. On ferait de nouvelles routes, de nouvelles écoles et des prisons plus sophistiquées. Il y aurait des systèmes de sécurité plus sûrs dans la vie quotidienne".

Les élèves ont soulevé de nombreux sujets intéressants : santé, éducation, écologie...

Leur maître a cette "matière" pour continuer à réfléchir avec ces citoyens en devenir sur le fonctionnement de la société dans sa globalité. D'ailleurs, nous avons terminé cette séance sur leur statut de futur électeur... avec cette réflexion prise au vol dans la classe "Monsieur, voter, c'est obligatoire ?".

Je remercie monsieur Le Corre et ses élèves pour leur sympathique accueil et leur participation dans cette petite enquête journalistique.

Kamel Rabhi



Affouage

BILAN GÉNÉRAL AFFOUAGE 2011 LAC DES ROUGES TRUITES

Chers habitants, je vous adresse le bilan officiel de l'affouage de l'année écoulée.

RECETTES :

Lot de base de 4 stères à 42 euros TTC	13844 € TTC
Lot supplémentaire à 48 euros TTC	5472 € TTC
Vente stères en surplus	388 € TTC
Vente de grumes	2021 € TTC
TOTAL RECETTES AFFOUAGE 2011	21725 € TTC

DÉPENSES :

Abattage et débardage des feuillus	12865,20 € TTC
Mise en stères	6558,88 € TTC
Livraison	4060,84 € TTC
Frais de garderie ONF	365,60 € TTC
TOTAL DÉPENSES AFFOUAGE 2011	23850,52 € TTC

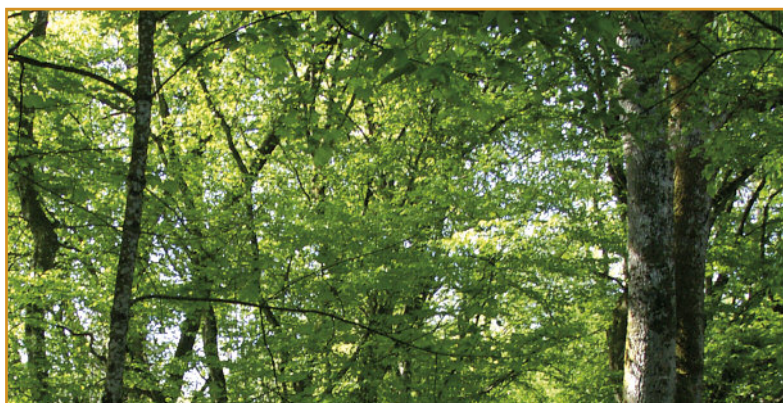
DÉTAIL au STÈRE :

	Pour 1 stère HT	TVA	Pour 1 stère TTC
Abattage 15 €/m ³	12,00 €	5,50 %	12,66 €
Débardage 16 €/m ³	12,80 €	19,60 %	15,30 €
Mise en stère 12 €/stère	12,00 €	19,60 %	14,35 €
Livraison 7,63 €/stère	7,63 €	19,60 %	9,12 €
TOTAL	44,43 €		51,43 €

DIFFÉRENCE :

2125,52 € TTC

Thomas Vionnet



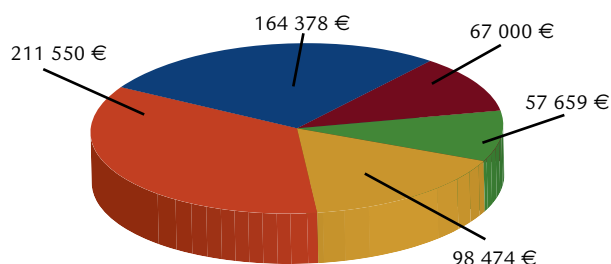


Budget prévisionnel 2012

FONCTIONNEMENT

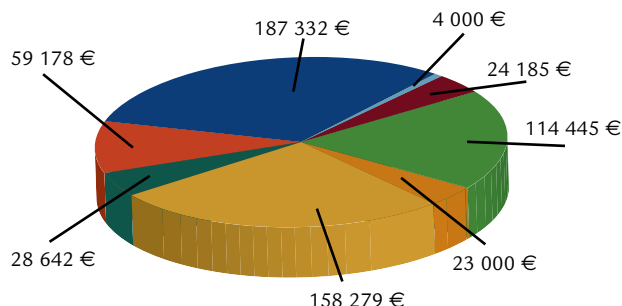
Recettes 599 061 €

- Excédent 2011 reporté : 164 378 €
- Produits de services : 211 550 €
(dont vente de bois 182 875 €)
- Impôts et taxes : 98 474 €
- Dotation et participation : 57 659 €
- Revenus des immeubles : 67 000 €



Dépenses 599 061 €

- Charges à caractère général : 187 332 €
- Charges de personnel : 59 178 €
- Atténuation produits : 28 642 €
- Virement à section investissement : 158 279 €
- Opération d'ordre entre sections : 23 000 €
- Autres charges de gestion courante : .. 114 445 €
(dont sivos du Châtelet : 67 000 €)
- Charges financières : 24 185 €
- Charges exceptionnelles : 4 000 €



Budget eau

fonctionnement : 119 274 €

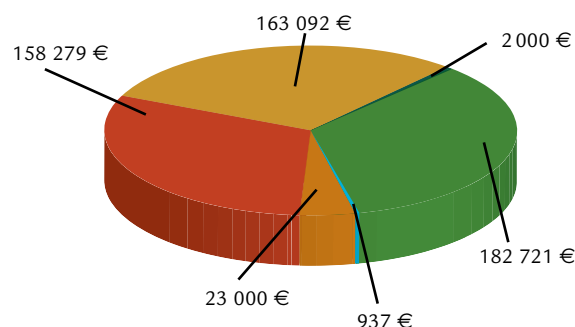
investissement : 320 102 €

Les investissements élevés du budget eau 2012 englobent les coûts prévisionnels de la future station d'épuration des Martins. Ce budget eau est équilibré via un virement en provenance du budget principal.

INVESTISSEMENT

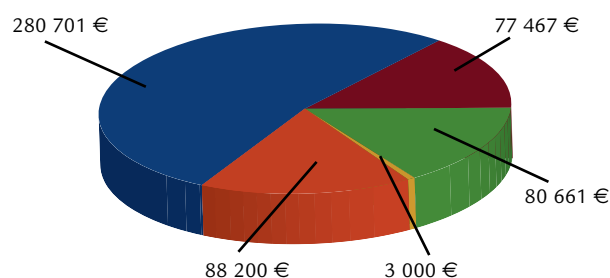
Recettes 530 029 €

- Virement de la section de fonctionnement : 158 279 €
- Vente de terrains : 163 092 €
- Opération d'ordre entre sections : 23 000 €
- Dotation fonds divers : 182 721 €
- Subventions : 937 €
- Emprunts et dettes assimilées : 2 000 €



Dépenses 530 029 €

- Solde d'exécution d'investissement reporté : .. 280 701 €
- Remboursement d'emprunts : 88 200 €
- Subventions équipement versées : 3 000 €
- Immobilisations corporelles : 80 661 €
- Immobilisations en cours : 77 467 €





Assainissement non collectif

À PROPOS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LE DIAGNOSTIC INITIAL DES INSTALLATIONS EXISTANTES :

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les communes ont l'obligation de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin de contrôler tous les dispositifs d'assainissement neufs et existants, avant le 31 décembre 2012.

Le syndicat mixte du canton de Morez se substitue à votre commune qui lui a transféré la compétence assainissement non collectif.

Vous êtes concerné !

Vous possédez une habitation qui n'est pas reliée au réseau d'assainissement collectif (ou vous construisez en zone d'assainissement autonome).

Le diagnostic initial des installations existantes est programmé dans votre commune pour l'été 2012.

Pour cela, la technicienne du syndicat mixte, après avis de passage, effectuera une visite de vos installations **en votre présence**.

Vous pouvez aussi prendre directement rendez-vous avec elle par téléphone :

Laure SCHIAVONI
syndicat mixte du canton de Morez
112 Rue de la République à Morez
Tél : 03 84 34 11 39 / 06 23 20 88 34
Fax : 03 84 33 07 45
E-mail : laure.schiavoni@arcade-cchj.fr

1) En quoi consiste cette 1^{re} visite, "Comment ça se passe ?" :

Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? (ANC)

"On désigne par ces termes tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement".

4 objectifs :

- ▶ Disposer d'un état des lieux (emplacement, caractéristiques) du fonctionnement de vos installations, mais en aucun cas JUGER ;
- ▶ Vérifier l'état, l'accessibilité et l'entretien des ouvrages d'assainissement ;
- ▶ Identifier d'éventuels dysfonctionnements ;
- ▶ Constater l'absence de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.

Déroulement de la visite :

Cette visite dure environ 1 heure :

- ▶ Précisions administratives, (modifications des données connues par le SPANC...) ;
- ▶ État des lieux des ouvrages d'assainissement ;
- ▶ Mesure de la hauteur de boue dans la fosse ;
- ▶ Vérification du bon écoulement des eaux usées ;
- ▶ Discussion et prise en compte des problèmes éventuels ;
- ▶ Résolution de ceux-ci, dans la mesure du possible ;
- ▶ Renseignement en cas de réhabilitation volontaire sur la filière à mettre en œuvre, (emplacement, matériaux...) ;
- ▶ Établissement d'un rapport de visite.

Préparation de la visite :

- ▶ Regrouper tous les documents concernant l'installation (plan, notice d'utilisation...) et l'habitation, (section et numéro cadastral, superficie du terrain, année de construction...) ;
- ▶ Certificat relatif à la dernière vidange de la fosse ;
- ▶ Rendre accessible les ouvrages d'assainissement pour ouverture le jour de la visite : regards de visite, de fosse, de bac à graisses, d'évents, d'épandage...

Conclusion de visite :

- ▶ On ne parle pas de conformité mais **d'état de fonctionnement**.
- ▶ La réalisation de travaux peut être obligatoire en cas de risques environnementaux et / ou sanitaires avérés, ou nuisances dues au mauvais fonctionnement de l'installation. Travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle, dans un délai de quatre ans suivant sa réalisation (Art. L 1331-1-1 du code de la santé publique).

2) Conseils/Informations :

- ▶ **Une vidange régulière est recommandée :**
 - en moyenne tous les 4 ans pour une fosse sceptique ou toutes eaux, ou dès lors que l'on atteint 50 % de remplissage du volume utile ;
 - en moyenne tous les 6 mois pour un bac dégraisseur.
- ▶ **Organisation de tournée de vidanges groupées :** des tarifs ont été négociés, il est donc possible de vidanger vos ouvrages en vous inscrivant au syndicat mixte ou auprès de votre commune qui nous transmettra la liste. Lors du diagnostic, une fiche d'inscription vous sera fournie.
- ▶ **Vous souhaitez réhabiliter votre filière :**
 - demander en mairie ou directement au syndicat mixte une fiche de déclaration d'assainissement individuel ;
 - une fois complétée, la retourner au SPANC, une visite sur place sera alors programmée, pour étude de sol et présentation des différents systèmes réglementaires.
 - attention : avant d'acheter votre système, **l'avis technique du SPANC est indispensable**.
 - **cette visite, faisant suite au diagnostic initial, est prise en compte avec dans le diagnostic.**

3) Tarif :

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, tout service public d'assainissement donne lieu à la perception de redevances dont l'organe délibérant fixe le tarif.

Les prestations du service font donc l'objet du prélèvement d'une redevance d'un montant de 90 €, (montant fixé par assemblée délibérante du 23 janvier 2012).

Son recouvrement sera effectué par les services de la perception de Morez.

J'attire votre attention sur le fait que la technicienne en charge de ces visites n'est pas un agent investi de pouvoir de police. Le pouvoir de police concernant la salubrité publique est du ressort du Maire.

Son rôle est purement technique. Elle est à votre service pour vous conseiller et répondre, dans la mesure du possible, aux questions que vous vous posez sur l'assainissement autonome.



INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Tout immeuble non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées doit posséder un système d'assainissement autonome maintenu en bon état de fonctionnement (Art. L 1331-1-1 du Code de la santé publique).

Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour effectuer les missions de contrôle (Art. L 1331-11 du Code de la santé publique).

En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions des agents du service d'assainissement l'occupant est astreint au paiement de la redevance d'assainissement qui peut être majorée dans la limite de 100 % (Art. L 1331-11 et L 1331-8 du Code de la santé publique).

Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux (Art. L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).



Vie associative

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CHÂTELET :

L'association des parents d'élèves, créée en décembre 2011, est constituée de parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie, motivés par le même intérêt : les enfants.

Un appel a été fait pour les parents qui désirent s'investir plus particulièrement ou être membre de l'association. Puis tout au long de l'année, dans une bonne ambiance, les membres de l'APE, et tous les parents volontaires sont invités à se rendre aux réunions pour préparer les différentes manifestations et actions.

Tout le monde peut se rendre à ces réunions pour y apporter ses idées, ses suggestions, sans pour autant en être membre, ni se sentir obligé de participer aux manifestations.



Le bureau directeur :
Betty Bailly-Maitre, Sophie Fongelas,
Elodie Clément, Alexandra Pyanet.

L'association a deux principaux objectifs :

Le premier est d'organiser des manifestations qui seront directement profitables aux enfants. En effet, les fonds récoltés subventionneront une partie des projets proposés par les enseignants (sorties, ski, spectacles...). De plus, la plupart du temps, les enfants pourront participer et s'amuser lors de ces manifestations comme pour le carnaval, la kermesse...

Le second est de favoriser le lien et la communication entre les parents et l'école, de permettre à chaque parent d'être informé et de se sentir véritablement acteur de la vie de l'école.

La Présidente, Élodie Clément



Première manifestation de l'APE : le Carnaval

"Le premier objectif est d'organiser des manifestations qui seront directement profitables aux enfants".

Vie associative

ACCA • LAC DES ROUGES TRUITES

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) se compose de 23 chasseurs sociétaires et de 5 chasseurs étrangers. Les cartes de chasse et la vente de terrines et saucissons sanglier-chevreuil (transformés par un boucher avec contrôle sanitaire) permettent de financer les frais de l'association (frais de garderie, assurances, bracelets pour gibiers, location de territoire). Ces frais s'élèvent environ à 2600 € par année.

À partir de la saison de chasse 2012/2013, l'ACCA du Lac des Rouges Truites va quitter l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agrée) qui regroupait notre commune et celle de Fort du Plasne suite à un vote à l'Assemblée Générale. Les chasseurs du Lac espèrent reconstruire leur cabane qui est le lieu de rencontre convivial des chasseurs et non-chasseurs.

J'invite toutes les personnes de la commune souhaitant découvrir le milieu de la chasse pendant une journée en saison à prendre contact avec moi en sachant que le permis de chasse peut se passer à partir de 16 ans.

Le Président, Frédéric Milési



68, 70 et 25 kg : un beau tableau de chasse



Un peu d'histoire

PRÉSERVATION DE LA TOURBIÈRE DU LAC

Les tourbières figurent parmi les écosystèmes les plus menacés en France : on estime en effet qu'environ 50 % des surfaces originelles ont disparu depuis la seconde guerre mondiale. La Franche-Comté, pourtant l'une des régions les plus riches en tourbières, n'a pas été épargnée par cette érosion. Elle recèle encore tout de même des sites d'une richesse exceptionnelle, comme le complexe tourbeux du Lac des Rouges Truites.

L'histoire de ce site remonte à la dernière glaciation : il y a environ 12000 ans, le retrait des glaciers laisse une dépression, rapidement occupée par un vaste lac. Les millénaires qui suivront verront régresser progressivement le plan d'eau, au profit des marécages. Aujourd'hui, le lac n'est plus que résiduel et le site est dominé par une mosaïque complexe de haut-marais, de bas-marais et de prairies humides.

Sa richesse floristique est tout à fait remarquable : on y rencontre en effet plus de 25 espèces menacées, dont la discrète laïche étoile des marais et la rarissime sphaigne obtuse, dont la station des Rouges Truites constitue l'une des deux seules connues à l'heure actuelle en France. Les insectes ne sont pas en reste : de nombreuses espèces sont menacées à l'échelle nationale, comme notamment le fadet des tourbières, considéré en danger de disparition. Cette vaste tourbière joue par ailleurs, comme toutes les zones humides, un rôle dans le cycle de l'eau : stockage en période de pluie, restitution en période d'assez, épuration.

Dans le cadre du Programme régional d'action en faveur des tourbières (PRAT), le Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) a réalisé un plan de gestion de la tourbière pour la période 2009-2013. Ce document a montré que si cette zone humide présentait encore de nos jours un bon fonctionnement écologique général, un certain nombre d'atteintes la dégradaient, comme des arrivées d'eaux polluées, des remblais, le retrait des activités agricoles dans certains secteurs et la correction du ruisseau du lac.

La mise en œuvre de ce plan, formalisée par une convention de gestion a été établie entre la commune, le PNR et le CREN. Elle est financée par le Conseil général du Jura, le Conseil régional et l'Agence de l'eau.

Les premières années de sa mise en œuvre ont essentiellement consisté en l'amélioration des connaissances. Les investigations sur l'hydrologie ont été poursuivies (identification des sources de pollution, suivi de la nappe phréatique, suivi de la physico-chimie des eaux), des recherches d'espèces ont été effectuées, ainsi que la mise en place d'un suivi global de la tourbière (progression des ligneux, évolution du phragmite, accumulation de tourbe, etc.). Par ailleurs, des actions de sensibilisation ont été engagées, dont notamment des sorties de découverte pour les scolaires, conduites par le CPIE du Haut-Jura.

Une animation foncière est également conduite afin d'impliquer les propriétaires privés dans le projet de préservation. Des solutions pour permettre d'exploiter à nouveau certains secteurs (par fauche ou pâturage), sont aussi en cours de recherche.

Les prochains mois vont être consacrés au projet de restauration du ruisseau du lac, dans une collaboration associant la Commune, le CREN, le PNR, la Fédération de pêche du Jura et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. En effet, la correction de ce ruisseau, effectuée dans les années 70, a eu notamment pour effet de dégrader le cours d'eau en lui-même et d'abaisser le niveau de la nappe phréatique, conduisant à l'abaissement des capacités de stockage de la zone humide et à l'installation des ligneux, qui trouvent des conditions plus favorables à leur développement.

Une réunion publique aura lieu au cours de l'année 2012 afin de présenter les actions conduites pour la sauvegarde de ce patrimoine communal exceptionnel et le projet de reméandrement du ruisseau.

Contact : S. Moncorgé. CREN FC.
sylvainmoncorge.cren-fc@wanadoo.fr
Tél. : 03 81 53 91 43.

Panorama sur la tourbière et le lac - (cliché S. Moncorgé / CRENFC)



Fadet des laïches
(*Coenonympha tullia*)
(cliché L. Bettinelli/CREN-FC)



Sphaigne obtuse
(*Sphagnum obtusum*)
(cliché Michael Lüth)

Haut débit

L'ASSOCIATION JURATIC, ANTENNE TIC
DU CONSEIL GÉNÉRAL A ÉDITÉ UNE
PLAQUETTE EXPLIQUANT LES AIDES
DÉPARTEMENTALES ENVISAGEABLES POUR
LES ABONNEMENTS WIMAX ET SATELLITE.

CE DISPOSITIF EST RIGOREUX ET LES
MODALITÉS SONT EXPOSÉES CI-DESSOUS :

Comment fonctionne la subvention pour l'abonné ?

Pour le WIMAX :

Si le récepteur Wimax est **acheté** par l'abonné, cette subvention de 250 € HT est déjà intégrée dans le prix (le kit wimax est mis à disposition contre le versement d'un dépôt de garantie).

Si le récepteur est **loué**, une aide financière à l'installation sera envisagée en 2012.

Les abonnés bénéficient déjà d'un crédit d'impôts à hauteur de 50 % du prix de l'installation.

Connectic39, son concessionnaire, exploitant du réseau haut débit du Jura, est chargé de la gestion de ces subventions.

Pour le SATELLITE :

1. Le client doit s'abonner auprès des opérateurs partenaires du réseau connectic39, dont la liste est disponible à cette adresse : <http://connectic39.fr>

- Connexion verte
- Wibox
- Viveole
- Nordnet

2. L'opérateur doit envoyer le formulaire.

"Participation financière à l'équipement satellitaire : attestation sur l'honneur" au client avant de souscrire.

3. Le client doit remplir ce formulaire et le renvoyer à l'opérateur avec son bulletin d'abonnement.

4. L'opérateur propose un abonnement intégrant l'aide financière au client.

IMPORTANT

► La subvention est indirecte :

Elle n'est pas versée à l'abonné mais au fournisseur d'accès, qui doit réduire les frais en conséquence.

► La subvention doit être demandée au préalable de l'abonnement :

Le client doit faire connaître sa situation de non-éligibilité ADSL et WIMAX avant de souscrire.

► La subvention n'est pas rétroactive pour une souscription datant d'avant le 10 août 2010 :

Après cette date, une rétroaction est envisageable.

Le client doit prendre contact auprès de son fournisseur d'accès.

Attention, cette subvention étant indirecte, les abonnés en ont peut-être bénéficié sans le savoir.

Pour toute autre information :

Veuillez contacter :

Juratic, Cg39, Connectic39.



État Civil

Naissances

- Stan JENOUDT 7 mars 2011
- Jules CAMELIN 16 mars 2011
- Méloé PANISSET 20 juillet 2011
- Violette BLANDFORD 15 août 2011

Mariage

- Delphine MOUTON
et Fabrice BOUVERET 18 juin 2011

Décès

- Madeleine BAILLY-MAITRE 22 décembre 2011

Site internet



Secrétariat de Mairie

Nous vous rappelons que le secrétariat de Mairie est ouvert au public le mardi de 10 à 12 heures et le vendredi de 16 à 19 heures. En dehors de ces plages horaires, même si la secrétaire est présente, elle ne peut se permettre d'accueillir les administrés afin d'optimiser son temps de travail administratif. De plus, nous vous informons que dorénavant, certains

services et formulaires administratifs ne sont plus systématiquement en Mairie mais ils peuvent être directement téléchargés sur le site :

<http://www.service-public.fr>

En vous remerciant de votre compréhension, nous restons à votre disposition pour toutes vos démarches administratives.

Le Lac des Rouges Truites sous les projecteurs de FR3 : le mardi 5 juin de 13 h à 13 h 30, l'émission télé « Ça manque pas d'air » sera sur le parvis du chalet du Bugnon. Toute la population est invitée à y assister en tant que public, certaines figures de la commune choisies par la production interviendront sur le plateau.